

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017 à 20 h 15

Présents : ANTHOINE Eric, Maire – ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Réналd, adjoints
NICOUD Myriam, , BULTOT Stéphanie, WASSON Emeric, ANTHOINE Alexis,
MUSSANO Nicolas

Absents : ZARDO Stéphane, DUMAINE Pierre

Secrétaire de séance : Alexis ANTHOINE

ORDRE DU JOUR :

- Communication – Riverot : mise à jour du site
- Taxes de séjour
- Fond de péréquation intercommunal (FPIC)
- Chapelle de Nicodex – appel d’offre
- Opération de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Achat défibrillateur
- Débat maison salle communale
- PC – CU – DP
- Commissions communales et intercommunales – mise à jour
- Comptes-rendus de réunions
- Zone 30 et barrières de dégel
- Jacky et souvenirs
- Divers
-

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2017 qui est adopté à l’unanimité

COMMUNICATION - RIVEROT : MISE A JOUR

Deux conseillers municipaux se sont inscrits à la prochaine formation sur la refonte du site internet. Il est demandé à ce que le site soit mis à jour plus régulièrement

TAXE DE SEJOUR

Suite au projet de transfert de la compétence « tourisme » à la communauté de communes, se pose la question de l’encaissement de la taxe de séjour. Mr le Maire donne lecture d’une note de Mr le Préfet qui indique que les communes peuvent délibérer pour ne pas transmettre leur taxe de séjour à l’intercommunalité, ce que souhaiteraient les élus.

Il est proposé de reporter la délibération à une prochaine séance, dès que le transfert de compétence sera officiel.

FOND DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL (FPIC)

Le Maire expose au Conseil municipal que le système de péréquation appelé le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Toutefois, le FPIC peut faire l’objet d’une répartition dérogatoire libre selon les critères définis par l’EPCI.

Par délibération du 12 juillet 2017, la CCMG a opté pour une répartition dérogatoire libre du FPIC et de prendre à sa charge 50 % de la contribution de l'ensemble intercommunal.

Le Conseil Municipal opte pour cette répartition soit, pour la commune de la Rivière-Enverse un prélèvement de 7 898 €.

CHAPPELLE DE NICODEX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de sauvegarder le patrimoine communal, il est nécessaire de faire des travaux sur la toiture de la chapelle de Nicodex. Toutefois, au vu d'un premier estimatif des travaux à réaliser, une mise en concurrence devra être effectuée. Le Conseil municipal propose de demander à un architecte de préparer les dossiers de consultation.

OPERATION DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Toutefois, l'ordonnance du 26 septembre permet de bénéficier de délais supplémentaires en s'engageant dans une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le Conseil municipal décide de déposer auprès de Mr le Préfet un dossier de demande de délais supplémentaires pour la mise en accessibilité de ses bâtiments communaux et s'engage à établir un agenda pour la réalisation de ces travaux sur plusieurs années

ACHAT DEFIBRILLATEUR

Le Conseil municipal décide l'achat d'un défibrillateur qui sera installé au chef-lieu. Des fournisseurs seront contactés prochainement

DEBAT MAISON COMMUNALE

Le Maire propose au Conseil municipal d'engager un débat sur la réfection de la maison communale dans le cadre de la mise en accessibilité.

Le Conseil municipal décide, dans un premier temps, de faire appel à un architecte qui étudiera les différentes possibilités de rénovation, et à un bureau de contrôle du bâtiment.

PC – CU - DP

Le conseil municipal examine 4 dossiers de déclaration préalable concernant la création d'ouvertures sur une remise, la rénovation d'une toiture, l'installation d'un garage, ainsi que l'installation d'un bâtiment destiné à la fibre optique. Un avis favorable est donné à ces dossiers.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES : MISE A JOUR

Suite à la démission de Mr Restout et à l'élection de Mme BULTOT Stéphanie au poste de 3^{ème} adjoint, les commissions communales et intercommunales sont mises à jour : Mme BULTOT remplacera Mr RESTOUT dans ses commissions et notamment la commission urbanisme. Elle recevra le public le jeudi après-midi. Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable auprès de la mairie. Un nouveau tableau des commissions sera affiché prochainement.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- **SM3A** : afin de permettre un meilleur écoulement des eaux, Mme NICOUD a sollicité le SM3A pour effectuer un curage de la bézière. Celui-ci a été refusé par les services de l'Etat. Il est donc proposé d'organiser une réunion en mairie, entre les riverains et les services de l'Etat.

ZONE 30 ET BARRIERE DE DEGEL

Une zone de limitation de vitesse à 30 km/h a été créée au lieu-dit « la Combe ». Les panneaux seront posés prochainement.

Des barrières de dégel vont être mises en place avant l'hiver

DIVERS

Le Conseil Municipal fixe les dates des prochaines manifestations :

Cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 12 novembre et le repas des anciens est fixé au dimanche 26 novembre 2017.

Le Maire,

Eric ANTHOINE



